

## PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 6 DÉCEMBRE 2021 AU 284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET

### Membre(s) du conseil présent(s)

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras, M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

### Membre(s) du conseil absent(s)

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.  
Mme Marie Joannisse, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

## BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

### 1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.

## ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

### 2. Adoption de l'ordre du jour – 6 décembre 2021

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

351-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

### 3. Adoption du procès-verbal – 16 novembre 2021

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

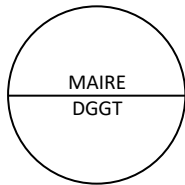
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

352-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

## INFORMATION DU CONSEIL ET DE LA DIRECTION

### 4. Suivi des membres du conseil

M. Germain Pelletier, maire, donne suite à la question concernant les travaux au site d'enfouissement de M. René Couillard, qui était restée en suspens lors de la dernière séance du conseil.



## 5. Suivi de la direction générale

La direction générale n'effectue aucun suivi.

## 6. Correspondances diverses

La municipalité a reçu les correspondances suivantes :

- Courriel de remerciement pour le paiement du surplus facturé aux non-résidents – Magny-Gym
- Lettre de remerciement pour le soutien financier – Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique de Chaudière-Appalaches
- Lettre appel de collaboration – 12 jours d'action contre la violence faite aux femmes – Le Havre des Femmes

## GESTION ET ADMINISTRATION

### 7. Adoption du calendrier 2022 des séances ordinaires du conseil municipal

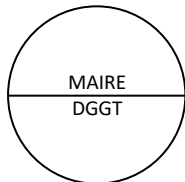
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil chaque année en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune des séances, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 148);

ATTENDU QU'un avis public sur le contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil doit être publié, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1, Art. 148.0.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

353-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le calendrier suivant pour l'année 2022 :

<b>SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Au 284, boulevard Nilus-Leclerc</b>
Mardi 18 janvier 2022 dès 19 h 30
Lundi le 7 février 2022 dès 19 h 30
Lundi le 7 mars 2022 dès 19 h 30
Lundi le 4 avril 2022 dès 19 h 30
Lundi le 2 mai 2022 dès 19 h 30
Lundi le 6 juin 2022 dès 19 h 30
Lundi le 4 juillet 2022 dès 19 h 30
Lundi le 1 <sup>er</sup> août dès 19 h 30
Mardi le 6 septembre 2022 dès 19 h 30
Lundi le 3 octobre 2022 dès 19 h 30
Lundi le 7 novembre 2022 dès 19 h 30
Lundi le 5 décembre 2022 dès 19 h 30



#### 8. Désignation de la personne chargée de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet, à titre d'organisme public, se doit de nommer une personne responsable de l'accès à l'information;

ATTENDU QUE la dernière résolution a été adoptée lorsqu'un autre maire était en poste et que normalement la plus haute autorité au sein de l'organisme, en l'occurrence le maire, est la personne responsable de ce dossier;

ATTENDU QU'il y a de renommer quelqu'un;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 354-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet désigne Mme Jessica Thibault, secrétaire à la direction et aux communications, à titre de personne chargée de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels.

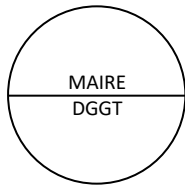
#### 9. Autorisation de renouvellement des adhésions pour 2022

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler différentes adhésions pour 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 355-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le renouvellement des adhésions suivantes pour 2022 :

Nom	Description	Montant
Association des camps du Québec	Adhésion	150.00 \$ + taxes
Association des directeurs municipaux du Québec	Adhésion – Marie Joannisse	500.00 \$ + taxes
Association des plus beaux villages du Québec	Adhésion	2 993.25 \$ sans taxe
Association québécoise du loisir municipal	Adhésion – Véronique Bélanger	375.00 \$ + taxes
Carrefour action municipale et famille	Adhésion	78.00 \$ + taxes
Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet	Adhésion	250.00 \$ sans taxe
Chambre de commerce Montmagny	Adhésion	375.00 \$ + taxes
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec	Adhésion – Kader Bafoutche	380.00 \$ + taxes
Croix-Rouge Canadienne	Adhésion – Piscine	250.00 \$ sans taxe
École Destroismaisons	Adhésion	60.00 \$ sans taxe
Fédération québécoise des municipalités	Adhésion	3 872.90 \$ + taxes
Ordre des urbanistes du Québec	Adhésion	855.00 \$ + taxes



Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion – Municipalité	769.60 \$ + taxes
Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion – Sable et glace	300.00 \$ + taxes
Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion – Parc Havre du Souvenir	300.00 \$ + taxes
Tourisme Chaudière-Appalaches	Adhésion – Camping	300.00 \$ + taxes
<b>Total</b>		<b>11 658.75 \$</b>

**10. Avis de motion pour l'adoption ultérieure du règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet**

Un avis de motion est donné par M. Stéphane Poitras pour l'adoption ultérieure du règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet.

**11. Dépôt du projet de règlement concernant l'adoption d'un programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet**

Le dépôt du projet de règlement concernant l'adoption du programme de revitalisation dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain de la Municipalité de L'Islet est fait par Mme Marie Joannisse.

**12. Adoption des états financiers 2019 – Office municipal d'habitation de L'Islet**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet fait partie de l'Office régional d'habitation de L'Islet et que l'Office municipal d'habitation de L'Islet se situe sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet apporte sa contribution au programme d'habitation à loyer modique et au programme de supplément au loyer pour l'Office municipal d'habitation de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

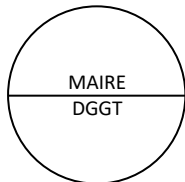
356-12-2021 QUE le conseil municipal adopte les états financiers 2019 de l'Office municipal d'habitation de L'Islet.

**13. Acceptation de l'offre de services – M<sup>e</sup> Pier-Olivier Fradette – Formation sur le code d'éthique et de déontologie des élus**

ATTENDU QUE le nouveau projet de loi 49 concernant la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité devra participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, dans les six mois du début de son mandat;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la part de M<sup>e</sup> Pier-Olivier Fradette afin de procéder à la formation des élus sur le code d'éthique et de déontologie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :



357-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet accepte comme présentée l'offre de services de M<sup>e</sup> Pier-Olivier Fradette pour la formation des élus sur le code d'éthique et de déontologie.

**14. Réitération de la volonté du conseil à participer à la réalisation de l'étude d'opportunité de regroupement municipal et nomination des représentants au comité de travail**

ATTENDU la résolution no. 122-05-2021 adoptée le 3 mai 2021 et par laquelle, dans sa demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour de l'accompagnement et du soutien technique, la Municipalité de L'Islet confirmait son intérêt pour le projet « *Étude de pertinence d'un regroupement municipal* » dans le secteur nord de la MRC de L'Islet;

ATTENDU la demande exprimée par la Direction régionale de Chaudière-Appalaches du MAMH de recevoir, de la part des nouveaux Conseils des municipalités participantes et à la suite des élections de novembre dernier, une confirmation de leur intérêt à voir se poursuivre et de leur volonté de participer à la réalisation de l'étude en question, ainsi qu'une confirmation des trois membres désignés par la Municipalité de L'Islet pour la représenter sur le Comité de travail du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

358-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet confirme à la Direction régionale de Chaudière-Appalaches du MAMH que la Municipalité de L'Islet réitère par la présente son intérêt à voir se poursuivre et sa volonté de participer à la réalisation du projet « *Étude de pertinence d'un regroupement municipal* » dans le secteur nord de la MRC de L'Islet;

QUE la Municipalité de L'Islet confirme que les trois membres désignés pour la représenter sur le Comité de travail du projet sont M. Germain Pelletier, maire, M. Simon Beaudoin, conseiller et Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière.

**URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**15. Demande d'appui à la CPTAQ – Lots 2 937 972 et 2 937 973**

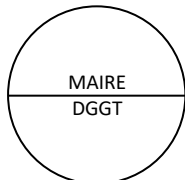
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et d'enlèvement de sol arable auprès de la CPTAQ pour les lots 2 937 972-P et 2 937 973-P;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite poursuivre l'exploitation d'une sablière/gravière sur une partie des lots 2 937 972-P et 2 937 973-P, sur une superficie de 3,5 ha. Les activités qui y seront effectuées incluront le criblage et le tamisage du matériel brut extrait afin d'en séparer les parties sable et gravier. À noter que sur le site même, la poursuite d'opération de façonnage et manutention de bois de chauffage est prévue;

ATTENDU QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

359-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture et d'enlèvement de sol arable pour les lots 2 937 972-P et 2 937 973-P, formulée par Gestion Gilbert Thibault inc. et demande à la CPTAQ d'y faire droit.



**16. Adoption du règlement décrétant un emprunt et une dépense de 324 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron**

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la municipalité veut se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 16 novembre 2021, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 16 novembre 2021, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QU'une présentation dudit règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour l'assistance, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

360-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement 264-2021 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 324 600 \$ pour le prolongement des infrastructures de l'avenue du Héron ».

**17. Adoption du règlement 257-2021 modifiant le zonage**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 août 2021, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 2 août 2021, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 7 septembre 2021, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le deuxième projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance du conseil tenue le 16 novembre 2021, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE ledit règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

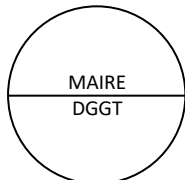
ATTENDU QU'un registre a été tenu le 30 novembre 2021 et qu'aucune personne ne s'est enregistrée au registre afin de s'opposer à l'une ou l'autre des dispositions susceptibles d'approbation référendaire dudit règlement;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE des copies dudit règlement sont disponibles pour l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

361-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet adopte le règlement numéroté 257-2021 et intitulé « Règlement modifiant le zonage ».



**18. Demande d'Hydro-Québec pour le début des travaux de prolongement de la rue des Bois-Francis**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'Hydro-Québec concernant le début des travaux de prolongement de la rue des Bois-Francis;

ATTENDU QUE l'information doit être transmise à Hydro-Québec étant donné que ladite entreprise souhaite prévoir le raccordement d'une maison au bout de la rue Chanoine-Martel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 362-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet prévoie faire le prolongement de la rue des Bois-Francis, mais n'a pas encore statué sur le début des travaux.

**19. Autorisation de signature – Promesse de vente du lot 5 133 900 (23, avenue du Héron)**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande de la part de M. Frédéric Couillard afin d'acheter le lot 5 133 900 (23, avenue du Héron) dans le but d'agrandir son terrain actuel (lot 5 133 899) sans y construire une nouvelle maison;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a analysé la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 363-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la vente du lot 5 133 900 à M. Frédéric Couillard.

QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et la directrice générale greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité la promesse de vente/d'achat.

**20. Demande de collaboration au projet *Mon eau, mon puits, ma santé***

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une lettre de l'Organisme des bassins versants (OBV) de la Côte-du-Sud concernant le projet *Mon eau, mon puits, ma santé*;

ATTENDU QUE l'OBV de la Côte-du-Sud recherche une municipalité de la Côte-du-Sud qui serait intéressée à participer au projet pilote *Mon eau, Mon puits, Ma santé*;

ATTENDU QUE le projet serait intéressant pour la Municipalité;

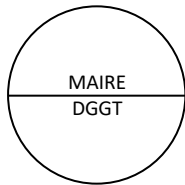
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 364-12-2021 QUE la Municipalité accepte de collaborer avec l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud dans le projet pilote *Mon eau, mon puits, ma santé*, financé par le MELCC.

**21. Offre de contrat – Remplacement d'un congé de paternité de l'inspecteur en urbanisme et en environnement**

ATTENDU QUE l'inspecteur en urbanisme et en environnement sera en congé de paternité, et ce, pour tout le mois de janvier prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de combler temporairement son poste le temps de son absence;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 365-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet offre un contrat à M. Gaétan Gagné, à titre d'inspecteur en urbanisme et environnement, pour tout le mois de janvier, à raison de 2 jours par semaine.

## LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### **22. Désignation de la personne autorisée à signer la demande au Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de L'Islet – Projet *Une trace d'histoire***

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite déposer une demande de subvention pour son projet *Une trace d'histoire* dans le cadre du Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner la personne autorisée à agir au nom de la Municipalité concernant la demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 366-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet désigne Mme Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière, à titre de personne autorisée à agir au nom de la Municipalité pour la demande de subvention au Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de L'Islet pour le projet *Une trace d'histoire*.

### **23. Modification de la résolution 130-05-2021 – Création d'un comité citoyen de suivi pour la politique familiale et des aînés**

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a adopté le 3 mai dernier la résolution 130-05-2021 intitulé « Création d'un comité citoyen de suivi pour la politique familiale et des aînés »;

ATTENDU QUE la Municipalité a omis d'y inscrire le nom des membres dudit comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 367-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 130-05-2021 en mentionnant le nom des membres du comité citoyen de suivi pour la politique familiale et des aînés :

Madame Jeannine Caron-Giasson;

Monsieur Pascal Bernier, conseiller #4, porteur politique du dossier;

Monsieur Serge Kirouac, conseiller #3, porteur politique du dossier;

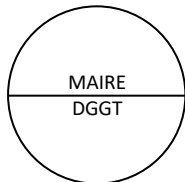
Madame Laetitia Angers, présidente du comité de la famille et des aînés;

Madame Maryse Jean, membre du comité de la famille et des aînés;

Monsieur Fernand Albert, membre du comité de la famille et des aînés;

Madame Laurie Bélanger-Paré, technicienne en loisirs au volet communautaire, porteuse administrative du dossier.





**24. Demande d'appui de la Corporation des Arts et de la Culture L'Islet –  
Projet *Les rendez-vous de la chapelle pour l'été 2022* – Fonds d'appui aux  
initiatives culturelles de la MRC de L'Islet**

ATTENDU QUE la Corporation des Arts et de la Culture L'Islet demande l'appui de la Municipalité afin de faire une demande auprès du Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE le projet *Les rendez-vous de la chapelle pour l'été 2022* permettra de maximiser l'utilisation de la chapelle et de dynamiser le cœur du village pendant la période estivale 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

368-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande au Fonds d'appui aux initiatives culturelles de la MRC de L'Islet de la Corporation des Arts et de la Culture L'Islet pour le projet *Les rendez-vous de la chapelle pour l'été 2022*;

QUE la Municipalité de L'Islet met à la disposition de la corporation la chapelle, et ce, pour les toutes les représentations et gratuitement.

**25. Renouvellement du programme d'aide financière pour les couches lavables – Années 2022-2023-2024**

ATTENDU QUE le programme d'aide financière pour le remboursement de 50 % du prix d'acquisition d'un ensemble de couches lavables jusqu'à concurrence de 200 \$ est venu à échéance en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Jean-Edmond Caouette, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

369-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet décide de renouveler le programme de remboursement des couches lavables pour 2022, 2023 et 2024.

**VOIRIE ET RÉSEAUX PUBLICS**

**26. Autorisation de paiement du décompte progressif # 3 – Réfection de conduites de la 3e, 4e et 7e Rue, la 6e Avenue Nord et le chemin de la Petite-Gaspésie**

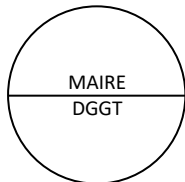
M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif numéro # 3 d'un montant de 378 153.67 \$ plus taxes dans le cadre du projet de réfection de conduites de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rue, la 6<sup>e</sup> Avenue Nord et le chemin de la Petite-Gaspésie;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie EMS recommande le paiement entier de ce décompte et juge que l'avancement des travaux justifie le paiement de ce montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

370-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif # 3 dans le cadre du projet de réfection de conduites de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rue, la 6<sup>e</sup> Avenue Nord et le chemin de la Petite-Gaspésie, pour la somme de 378 153.67 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères inc.



**27. Autorisation de paiement du décompte progressif #2 – Réfection des chemins Lamartine Est et Ouest**

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu le décompte progressif numéro # 2 d'un montant de 112 636.35 \$ plus taxes dans le cadre du projet de réfection de conduites de la 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rue, la 6<sup>e</sup> Avenue Nord et le chemin de la Petite-Gaspésie;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une facture incluant des travaux complémentaires d'un montant de 18 471.61 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie ASP Experts-Conseils recommande le paiement entier de ce décompte et juge que les coûts sont raisonnables et justifiables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 371-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le paiement du décompte progressif # 2 dans le cadre du projet de réfection des chemins Lamartine Est et Ouest, pour la somme de 112 636.35 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères inc. ainsi que le paiement des coûts supplémentaires pour la somme de 18 471.61 \$ plus taxes.

**28. Autorisation d'achat d'une niveleuse**

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.

ATTENDU QU'en 2014, la Municipalité de L'Islet a acquis une niveleuse au coût de 24 891 \$, mais qu'elle est malheureusement plus fonctionnelle;

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement en location à 60 \$ de l'heure non opéré une niveleuse de Michel Gamache et Frères inc.;

ATTENDU QUE Michel Gamache et Frères inc. demande 25 000 \$ pour sa niveleuse que nous louons et il pourra soustraire les frais de location de 2021 de ce montant, tout dépendant du rapport d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

- 372-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'achat d'une niveleuse pour la somme de 25 000 \$ plus taxes à Michel Gamache et Frères inc.

QUE l'achat de la niveleuse est conditionnel au résultat du rapport d'inspection.

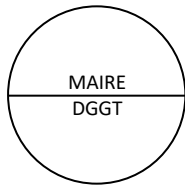
**29. Autorisation d'embauche – Journalier-opérateur à la voirie**

ATTENDU QU'un poste de journalier-opérateur à la voirie est présentement vacant;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, puis sur le site de la Fédération québécoise des municipalités, sur Emploi Québec, etc.;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Kirouac et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



373-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de M. Vincent Roussel à titre de journalier-opérateur à la voirie.

## PARCS, MOBILIERS ET IMMEUBLES

### 30. Octroi de contrat – Tonte de pelouse 2022-2023-2024

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite octroyer un contrat pour la tonte de pelouse pour 2022-2023-2024;

ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a reçu 2 soumissions;

	Service & Entretien Paysager Daniel Ross enr.				MAXMAR			
	Municipalité	Camping	Parc Havre du Souvenir	Salle Habitants	Municipalité	Camping	Parc Havre du Souvenir	Salle Habitants
Tonte de pelouse	15 500 \$	6 100 \$	2 900 \$	400 \$	15 073.58 \$	8 919.49 \$	2 235.59 \$	165.82 \$
Nettoyage du printemps	500 \$	800 \$	N/A	100 \$	1 200 \$	600 \$	N/A	200 \$
Ramassage des feuilles mortes - automne	600 \$	N/A	N/A	N/A	800 \$	N/A	N/A	N/A
<b>Total</b>	<b>16 600 \$</b>	<b>6 900 \$</b>	<b>2 900 \$</b>	<b>500 \$</b>	<b>17 073.58 \$</b>	<b>9 519.49 \$</b>	<b>2 235.59 \$</b>	<b>365.82 \$</b>

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite uniquement octroyer le contrat de tonte de pelouse pour la « Municipalité » et la « Salle Habitants »;

ATTENDU QUE la soumission de Service & Entretien Paysager Daniel Ross enr. est valide et qu'elle est la plus basse pour la somme de 17 100 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphane Poitras et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

374-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet octroie le contrat de tonte de pelouse pour 2022-2023-2024 pour la Municipalité et la Salle des Habitants à Service & Entretien Paysager Daniel Ross enr. pour la somme de 17 100 \$ plus taxes.

### 31. Autorisation d'achat d'une génératrice

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire faire l'acquisition d'une génératrice;

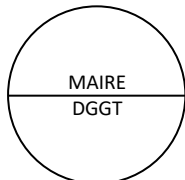
ATTENDU QU'il s'agit d'un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité 2 soumissionnaires et qu'elle a reçu 2 soumissions :

Entreprise	Coût
Génératrices Beaumont inc.	37 375 \$ + taxes
Génératrice Drummond	40 195 \$ + taxes

ATTENDU QUE la soumission de Génératrices Beaumont inc. est valide et qu'elle est la plus basse pour la somme de 37 375 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Serge Kirouac, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :



375-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'achat d'une génératrice pour la somme de 37 375 \$ plus taxes à l'entreprise Génératrices Beaumont inc.

QUE le paiement de la génératrice se fera à même l'emprunt du règlement 248-2021.

### **32. Autorisation d'embauche – Préposé aux immeubles**

ATTENDU QU'un poste de préposé aux immeubles est présentement vacant;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité, puis sur le site de la Fédération québécoise des municipalités, sur Emploi Québec, etc.;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés dans le contrat de l'employé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

376-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'embauche de M. Kevin Lapalme à titre de préposé aux immeubles.

## **MATIÈRES RÉSIDUELLES ET INFRASTRUCTURES EAU**

### **33. Deuxième offre de service avec *Stratzer* pour le regroupement des matières résiduelles, recyclables et des encombrants**

ATTENDU QU'en mai dernier, une offre de service a été octroyée à *Stratzer* afin d'évaluer différents scénarios de regroupement des municipalités de Saint-Aubert, de Saint-Damase-de-L'Islet, de Sainte-Louise, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de L'Islet, dans le but d'optimiser la gestion des matières résiduelles au niveau des services de collectes des déchets, des matières recyclables et des encombrants (résolution 135-05-2021);

ATTENDU QUE la firme a déposé son rapport le 17 novembre 2021;

ATTENDU QUE les municipalités veulent avoir une offre de service de *Stratzer* pour la formation d'un regroupement, ainsi que les démarches de l'appel d'offres publiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Stéphane Poitras, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

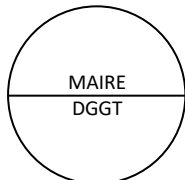
377-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet poursuive et accepte la quote-part des frais inhérents à la poursuite des démarches menant à une décision du modèle de regroupement le plus adéquat pour le service de collecte des matières résiduelles et recyclables dont une demande de soumission publique sur SEAO.

## **SANTÉ ET SÉCURITÉ CIVILE**

Nil.

## **AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES**

**34.** Aucun point.



## DONS, COMMANDITES ET SUBVENTIONS

Nil.

## SUIVI DU BUDGET, AFFECTATIONS ET APPROBATION DES COMPTES

### 35. Dépôt des deux états financiers comparatifs – novembre 2021

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

### 36. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – novembre 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

378-12-2021 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 703 461.19 \$.

## QUESTIONS / RÉPONSES

### 37. Période de questions / réponses

M. Robert Tardif mentionne qu'aucun membre du conseil n'est responsable des loisirs. Il est également apporté par ce dernier le projet du Parc Rocher Panet. Des questions sont posées concernant le dossier. M. Tardif demande également quelle est l'évaluation des coûts pour le Skate-park. De plus, il demande comment sont choisis les projets qui seront mis de l'avant en 2022. Ce dernier espère que son projet sera choisi. M. Tardif demande également quel est le salaire qui a été octroyé à M. Bruno Chouinard lorsqu'il a été promu au poste de directeur des travaux publics. Mme Marie Joannisse mentionne qu'elle va vérifier si cette information est publique.

M. Alexandre Gamache demande le montant payé pour le terrain qui aura 3 immeubles à logements dans l'avenue du Héron. Ce dernier demande également s'il y a des subventions pour la construction du chemin dans le parc commercial et industriel.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 38. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 20 avec la proposition de M. Jean-Edmond Caouette.

---

Marie Joannisse, greffière-trésorière

---

Germain Pelletier, maire